

GAZETTE

Novembre 2020 n° 25

ALLOISE



Georges Votiakoff



Edito

Page 2

Vie Municipale

Pages 3-5

Vie Locale

Pages 6-9

Un peu d' Histoire

Pages 10-11

Souvenir de .../Agenda

Page 12

N° utiles

Annexe

L'été est déjà derrière nous mais n'a pas emporté avec lui ce maudit virus qui continue de nous priver de tout ce qui fait l'essence de notre commune.

Nous voici de nouveau privés de certaines libertés et nous avons bien de mal à comprendre la logique entre les interdits, les fermetures de certains commerces et la vie économique qui doit continuer. Souhaitons juste que cette décision soit suffisamment efficace pour lutter contre la Covid qui circule maintenant sur tout le territoire y compris dans nos campagnes.

Malgré ce nouveau confinement les cris de nos écoliers se font encore entendre dans la cour et ce n'est pas moins de 30 élèves que nous accueillons cette année en CE1 et CE2. Preuve s'il en faut que notre RPi se porte bien, les efforts que les communes font pour maintenir nos classes (réfections des salles de cours, des cantines, bus) contribuent à cette réussite.

Un autre sujet brûlant cette année est le nouveau système de collecte des ordures ménagères qui est mis en place depuis le printemps avec des dysfonctionnements assez perturbants. Espérons que le SMD3 va solutionner tout cela rapidement.

Plusieurs chantiers nous attendent dans la continuité de ce qui a déjà été fait au mandat précédent. Finir la réfection de la toiture de l'église. L'adressage avec la numérotation et la nomination de chaque route est une étape essentielle pour maintenir et améliorer les services de proximité et de secours.

Selon le dicton cette fin d'année si particulière risque d'être venteuse
« Beaucoup de pluie en octobre, beaucoup de vent en décembre »

Je vous souhaite de passer un bel automne en profitant de ces magnifiques couleurs que la nature nous offre et restez prudents, continuez d'appliquer les gestes barrières.

SR



Vie Municipale

Budgets 2020

COMPRENDRE LE BUDGET

Préparé par le maire et approuvé par le conseil municipal, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Il se présente en 2 parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

En fonction des priorités municipales le maire élabore le budget en veillant à l'équilibre entre les dépenses et les recettes de chaque section.

BUDGET COMMUNE ALLES

Section fonctionnement

Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette).

Les dépenses

Charges à caractère général.....57 875 €
Ex : électricité, téléphone, cérémonies
Fournitures diverses...

Charges de personnel.....99 420€
Salaires et charges des employés

Charges de gestion courante.....49 900€
Participation aux différents syndicats
(SIVOS, transports élèves...)
Indemnités

Charges financières.....1 350€
Intérêts des emprunts

Atténuations de produits..... 57 680€
Attribution de compensation,
FNGIR (1)
Transfert entre section.....8 000€

Les recettes

Sont comprises dans cette section les sommes versées à la commune par diverses entités (habitants, département, état...)

Impôts et taxes.....146 692€
impôts locaux, subventions, droit de mutation

Dotations versées par l'état..... 64 512€
DGF, solidarité rurale...

Produits des services6 310€
Concessions, locations, cantine

Produits exceptionnels.....900€

Remboursements sur rémunérations...20 000€
du personnel (apprenti)

Excédent de l'année N -1.....35 811€

TOTAL = 274 225 €

(1) FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

Vie Municipale

Section investissement

Cette section regroupe l'ensemble des opérations qui vont modifier le patrimoine de la commune.

Les dépenses

Achats de matériels durables.....9 396€
Ex :(tables, ordinateur, tondeuse...)

Construction ou aménagement
des bâtiments (Finition du toit de l'église)...85 000€

Remboursement emprunts (capital).....10 000€

Les recettes

Le fond de compensation de la TVA (1).....4 900€

Emprunts.....40 000€

Les subventions sur les dépenses
d'investissement.....45 577€

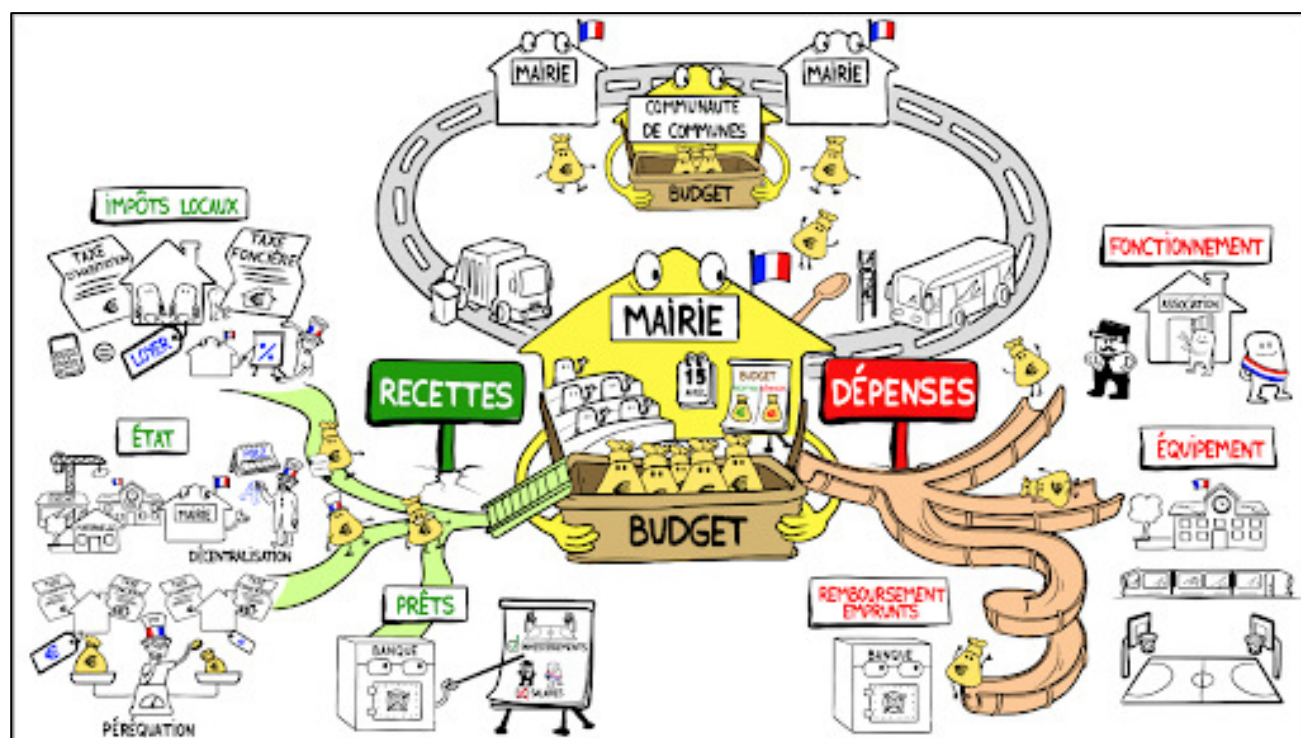
Vente terrains.....5 000€

Transfert entre section.....8 000€

Excédent année N -1.....919€

TOTAL = 104 396 €

(1) Le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'État dans le but de contribuer financièrement aux investissements des collectivités territoriales.



Vie Municipale

BUDGET SERVICE EAU POTABLE 2020

Section fonctionnement

Les dépenses

Charges à caractère général.....38 684€
Ex : achat eau, électricité, téléphone,
compteurs, fournitures diverses, analyses...

Charges de personnel.....1800€
Indemnité délégué

Redevance pollution.....6 700€

Créances éteintes.....1 250€

Charges financières.....12 500€
Intérêts des emprunts

Amortissement travaux4 024€

Virement à la section investissement..45 146€

Les recettes

Sont comprises dans cette section les
sommes versées à la commune par les
abonnés

Abonnements et vente eau67 500€

Amortissement subventions.....835€

Excédent année N-1.....41 768€

TOTAL = 110 103 €

Section investissement

Les dépenses

Remboursement emprunts (capital)...70 000€

Transfert entre section.....835€

Les recettes

Virement du fonctionnement45 146€

Amortissement.....4 024€

Excédent année N -1.....21 665€

TOTAL = 70 835 €

Information SMD3



Depuis quelques mois vous avez accès aux nouvelles bornes de collecte pour vos ordures ménagères. A l'usage nous avons tous pu constater que ce nouveau dispositif présente plusieurs dysfonctionnements. C'est pourquoi le SMD3 va prolonger la période pédagogique afin d'apporter de nouvelles réponses et d'améliorer le système existant. Malgré les imperfections de ce système il est important de continuer à trier vos déchets et de les mettre dans les différentes bornes de tri afin de garder nos points de collectes propres. Pour toutes questions le service usagers du SMD3 reste à votre écoute au 09.71.00.84.24

Nouveau calendrier de passage à la facturation en redevance incitative

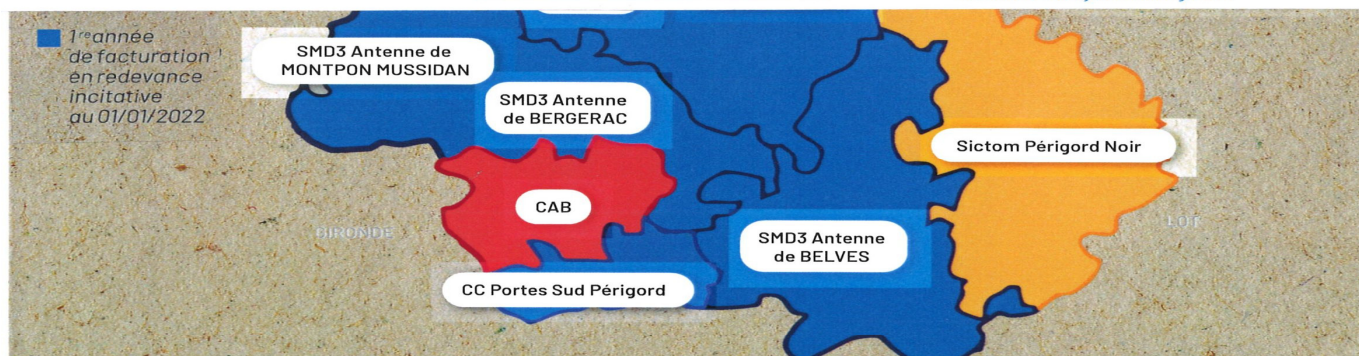
Un allongement de la période pédagogique pour permettre de mieux s'approprier le dispositif.
Les habitants des secteurs de Montpon-Mussidan, de Belvès et de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord bénéficient d'un prolongement de la période pédagogique. La date de première facturation réelle en redevance incitative est décalée d'une année. Ainsi, en 2021, la TEOM restera en vigueur, les usagers continueront d'utiliser les nouvelles bornes d'apports volontaires et une facture «pédagogique» leur sera transmise afin d'offrir plus de temps pour s'approprier le nouveau mode de collecte et de facturation.

La mise en place de la redevance incitative sur le département de la Dordogne se fait progressivement, en 3 ans, pour chaque zone géographique.



UNE ANNÉE PÉDAGOGIQUE DE TRANSITION

Une **facture pédagogique** sera adressée à l'issue des premiers mois de fonctionnement du nouveau système. Elle indiquera aux usagers le montant qu'ils auraient payé pour leur permettre d'adapter éventuellement leurs comportements afin de maîtriser leur facture. Durant cette période, la TEOM sera toujours en vigueur.



UN SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- vous enregistrer en tant qu'usager
- vous accompagner
- informer d'un changement (déménagement, personnes composant le foyer, etc.)
- signaler un matériel défectueux (points d'apport volontaire détériorés, cartes défectueuses, etc.)
- obtenir des explications relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- répondre à toutes les questions pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

smd3.fr



Vie Locale

RPI des deux rivières



C'est une rentrée de plus qui a eu lieu le mardi 2 septembre, avec des effectifs stables et rassurants pour l'avenir de nos écoles.

En effet se sont plus de 100 élèves qui ont rejoint les bancs de nos 4 écoles du regroupement.
24 enfants à Limeuil en toute petite, petite et moyenne section de maternelle sous l'égide de Brigitte Poumeaud

27 enfants à Paunat répartis sur deux niveaux (grande section et CP) avec Marie Pierre Peyrot.

30 élèves à Alles en CE1 et CE2 sous la houlette de Robin Debatisse.

Et enfin les plus grands au nombre de 22 à St-Chamassy (CM1 et CM2) avec Liselotte Lavisse.

Nous souhaitons à tous une belle et heureuse année scolaire.

Info Gendarmerie Nationale



En cas d'urgence, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, tous les citoyens de la commune, peuvent solliciter la Gendarmerie Nationale, en composant le numéro d'appel d'urgence 17. L'accueil, sans rendez vous et hors urgence, de la Brigade Territoriale Autonome de Beaumontois est prévu :

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h – le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h.

En cas d'urgence, un citoyen peut toujours se présenter à la brigade et contacter le 17, en sonnant au portail prévu à cet effet : la patrouille la plus proche prendra en charge son besoin. La gendarmerie s'est dotée d'une brigade numérique qui répond à toutes les sollicitations non urgentes et demande de renseignements. Dispositif « agendezetvous », qui complète la possibilité de déposer une pré plainte en ligne, en programmant un rendez vous avec un gendarme de votre brigade à un horaire et un jour qui vous conviendra le mieux.



Démarchages Frauduleux

On nous signale régulièrement des cas de démarchages frauduleux à domicile par des personnes peu scrupuleuses ou par courrier.

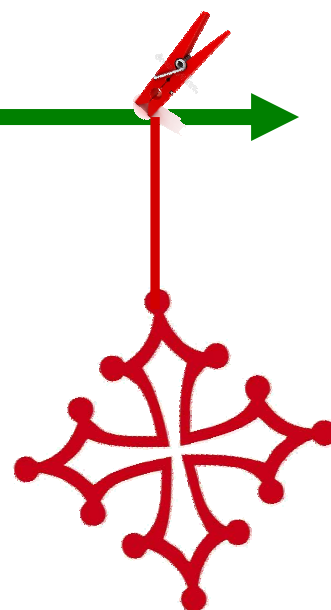
Soyez prudents avant de répondre à des abonnements suspects.

En cas de doute vous pouvez contacter la Mairie afin de nous informer et surtout de vous rassurer.

Mémoire et traditions en Périgord

L'association Mémoire et Traditions en Périgord vient de publier un livre bilingue occitan et français intitulé « Del Temps que lo bestium parlavan » (Au temps où les bêtes parlaient).
Il est préfacé par Jean-Claude Dugros, majoral du Félibrige.

Il est disponible chez Josette et Gérard Marty,
les Salveyries 24480 Alles sur Dordogne,
au prix de 13 euros. Tel 0553633158 – mail : marty.salverio@wanadoo.fr
La lecture en occitan par Gérard Marty, est également disponible en fichiers audios avec le livre.
Une version vidéo est en cours de réalisation



Marché Local



Depuis Septembre, tous les **mardis soir de 16h00 à 17h30** sur le parking de la mairie
Les Jardins de la Belle Lurette

(Maraicher BIO Allois)
vous propose ses produits.
Des paniers sont disponibles sur commande.

contact@lesjardinsdelabellelurette.space - 06.51.55.87.41



DU BATIMENT

Dans ce numéro automnal de la *Gazette* nous vous proposons de découvrir un secteur d'activité qui fait partie de notre histoire et de notre quotidien : le bâtiment ! Sans lui, pas de maison, d'hôpital, d'école, d'équipement sportif, de cinéma, et tant d'autres édifices construits pour être utiles et durer dans le temps. C'est un domaine qui innove en permanence et qui accompagne les évolutions environnementales, techniques et esthétiques de la société. A l'image de notre pays où le bâtiment est le secteur d'activité le plus important, notre petite commune ne manque pas de professionnels pour vous accompagner. Vous trouverez sur cette page leurs coordonnées.



Stéphane Mouche
Maçonnerie générale
Carrelage
Neuf & Rénovation

05 24 10 48 77
06 31 62 66 25
mouchestephane@sfr.fr

Ferrand - 24480 Alles sur dordogne

CCM ALLOISE
Charpentes • Couverture • Maçonnerie
Terrassement • Assainissement

24480 ALLES SUR DORDOGNE
ccm.alloise@orange.fr

M. ROQUE J. 06 81 80 40 32
M. ROQUE G. 06 72 79 91 92
M. DELORD S. 06 89 99 85 13

ESP PEINTURE

06/88/53/35/91
lilietmimidu24@hotmail.fr

Lieu dit Ferrand
24480 Alles sur dordogne

ISOLATION DE COMBLES
NETTOYAGE TOITURE / FACADE
TRAITEMENT DE CHARPENTE

DEBRIS Philippe
PEINTRE
Intérieur / Extérieur

Les Champs d'Or REILLAC
24480 ALLES SUR DORDOGNE

06/62/85/34/95
05/53/23/47/22

SWAN Michael
enershp

Chauffagiste en énergies renouvelables
bois, granulés, solaire thermique,
pompe à chaleur (air / eau)
Tel 0767040753

Menuiserie Larrenie

Larrenie Christophe
Menuisier

Lieu dit "Toutvent" | 06 74 37 93 40
24480 Alles sur Dordogne | Menuiserie.larrenie@gmail.com

Menuiseries Bois - Alu - PVC, Parquets & Isolation

Un peu d'histoire



L'histoire d'Alles : 1115 - 1906

La première mention d'Alles date de 1115.

En cette année, Guillelmo de Alanis (ancien nom de Alles) est le témoin du don d'un manse (mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille – Littré) aux moines de Cadouin par Itier de Mussidan, Arnaud de Montencès et son fils Augier.

D'après des notes historiques sur la paroisse d'Ales, aux archives diocésaines, une famille périgourdine nommée Ales, alliée aux de Lou, aux de Cugnac et aux Gontaud de Badefols et propriétaire de la terre d'Ales l'aurait remise par donation pieuse aux religieux de Cadouin.

Ceux-ci y élevèrent d'abord une grange, c'est-à-dire une exploitation agricole dénommée dans les textes Granyna d'Als ou d'Alaco. En peu de temps, sous l'impulsion active des frères de Cîteaux, elle devient très importante et comme une école d'agriculture pour les ouvriers des champs. Tout autour, des villages se fondèrent avec l'autorisation de l'Abbaye. Celle-ci avant la fin du XII^{ème} siècle y construisit une église qui devint tout de suite un centre de réunion pour les nouveaux fidèles. On lui donna pour patron le diacre saint Etienne : Ecclesia sancti Stephani d'Als ou Alas.

En 1218, sous la réserve d'une faible rente, Bertrand II, Prévôt de Trémolat, faisait donation du droit de nomination de l'église d'Alles à l'abbé de Cadouin (d'après Cl.Etienne).

Les religieux de Cadouin percevaient les revenus des biens de l'église par eux-mêmes ou par des fermiers. Ils y nommaient le desservant avec l'approbation de l'évêque. C'était donc un prieuré à la collation du révérend-père abbé.

Alles dépendait pour les affaires civiles du comté de Badefols.

Les Gontaud de Badefols avaient la justice du bourg d'Ales sauf dans les manses de Cadouin, car par accord du 15 février 1267, l'abbaye de Cadouin avait obtenu dans les manses la justice réelle, personnelle et mixte et cinq sols sur toute plainte.

Le 20 mars 1274, le puissant seigneur de Limeuil, Bertrand de Bouville, rendit hommage au roi d'Angleterre. Il tenait de lui, notamment Ales et la moitié de la paroisse de Cussac.

Du 24 juin 1296 au 24 juin 1297, la paroisse de Ales rapporte à Philippe le Bel, 47 livres 12 sols.

En 1304-1305, le port de Sorn rapporte au roi d'Angleterre 12 livres.

En 1316, Jacques DUESE, né à Cahors, devint pape sous le nom de Jean XXII. Pour donner aux Sarladais une marque particulière de bienveillance et de sympathie, la seconde année de son pontificat, il transforme l'abbaye de Sarlat en évêché. Le diocèse de Périgueux comprenait la plus grande partie du département actuel située au nord de la Dordogne et de la Vézère.

Le diocèse de Sarlat, situé au sud de ces deux cours d'eau, comprenait ce qui correspond à l'essentiel des arrondissements de Sarlat et Bergerac.

Selon les chroniques de Jean Tarde (1561-1636) le premier soin du premier évêque de Sarlat, Raymond de Roquecorn, fût de diviser en 1317 son évêché en sept archiprêtrés dont celui de Notre Dame de Capdrot la Noire dont faisait partie Alles.

L'archiprêtré eut trois destinations distinctes, l'une toute morale et religieuse : la direction des prêtres et l'éducation du peuple ; l'autre judiciaire : la surveillance et la poursuite des criminels ; la troisième administrative et financière : la répartition et le prélèvement de certains impôts.

Le pouillé (état des bénéfices ecclésiastiques) du diocèse de Sarlat compte du subsidie (levée d'argent) de 1327 indique que Capellanus de Alanis (Alles) a été imposé de 30 sols de Périgueux destinés à réprimer, en Italie, sur demande du pape Jean XXII, les hérétiques et les rebelles.

En 1338, l'archevêque de Bordeaux percevait des cens ; le livre de Jean Viguiier en donne le détail.

Les sujets d'Alles les acquittaient surtout à Noël et à l'Ascension : la motonade ou moutonnage (droit sur les moutons en argent ou en nature).

Dans le livre de vie de E. Labroue, lequel est la remembrance (souvenir) des grands maux et dommages faits et causés, par certaines personnes et des malfaiteurs, aux habitants de la ville et chatellenie de Bergerac, il est mentionné les faits d'un capitaine d'Alles.

« Mauzac, le lundi avant Sainte Catherine, le 19^{ème} jour de novembre, l'an dessus 1380, le capitaine de Reillac, hameau de Alles, avec d'autres compagnons de Mauzac, en dehors, chevaucher à Bergerac et pris dix têtes de bœufs de labour, treize ânes et cent soixante têtes de menu bétail qu'il mena à Mauzac.

Un peu d'histoire

Le tout valait 200 francs et plus »

Une enquête de 1459 renseigne sur les droits du sire de Badefol. Depuis l'annexion de Bergerac à la couronne de France en 1339-1340, il est vassal direct du roi. Seigneur haut justicier, il peut « pendre, étrangler, décapiter ». Les bornes de la juridiction de Badefol vont du port de Limeuil à Merlent.

On y trouve notamment la paroisse d'Ales. Un autre seigneur, celui de Beauregard, a des droits à Ales.

Badefol perçoit dans ses terres les droits féodaux accoutumés. Sur la Dordogne lui appartient notamment la moitié du port de Sorn.

A cause des guerres, notamment celle de cent ans (1337-1453) et des mortalités, les paroisses de la juridiction du seigneur de Badefol deviennent désertes. Il ne restait que cinq feux à Ales en 1458 et trois à Cussac.

Les notes et documents statistiques aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles mentionnent que Ales comptait 154 feux en 1720 et avait comme revenus en livres : 300 en 1641, 350 en 1755 et en 1760 (une livre tournoi égale 7 francs or). Ales était imposé à 1440, le seigneur était M. de Biron. La qualité des terres en meslé, terres, vignes était assez mauvaise. Par comparaison, Cussac était imposé à 900 pour 130 feux.

Le mouvement révolutionnaire des campagnes s'accroît en janvier 1790 sur les rives de la Dordogne.

Du 27 au 31 janvier 1790, une bande d'une centaine d'hommes dirigée par Géraud Laval dit Repayré, aidé de Jean Soustre et Jean Hugon dit Quinquayré, devint maître de la paroisse d'Ales. Armée de fusils, de haches et de gros bâtons, elle entra dans l'église d'Ales, enleva les bancs et en fit des feux de joie sur la place en déclarant que c'était le roi qui l'ordonnait. Un début d'incendie endommagea le mur de la nef côté Lasfond. Ces traces existent toujours.

Les meneurs défendaient de payer les rentes et organisaient des contributions forcées.

Sur plaintes, les consuls de Belvès, firent arrêter par la milice et conduire à la prison de Sarlat jugeant prévôtalement. Géraud Laval fut condamné à être pendu et étranglé à Sarlat sur la place du Palais, mais cette sentence, comme les suivantes, ne furent pas exécutées car l'Assemblée Nationale voyant s'amonceler toutes ces procédures et toutes ces sentences terrifiantes, avait jugé impolitique la répression à outrance. Les principaux complices, Jean Soustre et Jean Hugon, furent condamnés, le premier à cinq ans de galère, le second à un an de prison.

Lors de l'inventaire de l'abbaye de Cadouin, effectué le 21 juin 1790, étaient découverts différents titres de prieurés dont celui d'Alles.

Dans une armoire de 64 tiroirs, il existait dans le 3^{ème} tiroir du 5^{ème} rang, les titres d'Alles. La dîme d'Alles est évaluée à 1400 livres (à comparer à Cabans et Calès : 600 livres).

Il fallait distraire les charges du curé d'Alles pour sa portion congrue (appropriée à sa situation), pain, vin et luminaire pour 730 livres.

Le 17 février 1906, à une heure du soir, l'agent du fisc vint pour faire l'inventaire de l'église d'Alles.

Les habitants prévenus par la sonnerie des cloches, s'y opposèrent et le receveur reprit le chemin de Cadouin, 150 personnes étaient rassemblées dont le curé Gérard et Faure, président des marguilliers (membre du conseil de fabrique), le maire était absent et non représenté.

Le 28 février 1906, sans avis préalable, quatorze gendarmes de Lalinde, Cadouin et Sainte-Alvère arrivèrent pendant la messe du jour des Cendres, bloquèrent les portes et après le départ des fidèles, permirent au receveur des Domaines, Sablon de Cadouin, accompagné du maire, le docteur Elie Melon et de l'adjoint Jeanmy Champagne, témoins requis, de prendre possession de l'église au nom de la loi de séparation du 9 décembre 1905.

L'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la Fabrique (ancêtre du Conseil paroissial) fut alors dressé en l'absence de l'abbé Gérard, desservant, et de Faure, marguillier, qui bien que convoqués ne s'étaient pas présentés.

Le sous-préfet de Bergerac avait noté les desservants qui n'avaient que faiblement résisté et s'étaient inclinés devant la force sans essayer de provoquer des troubles et notamment celui de Alles.

L'histoire d'Alles s'est à peu près terminée à la Révolution et à la loi de séparation de l'église et de l'Etat, seuls quelques faits seront étudiés lors d'articles particuliers.

M. R.

Source : Bibliographie reprise dans le livre « Alles sur Dordogne, une histoire », M.R., Roc de Bourzac.

Souvenir de ...

Georges VOTIAKOFF

Georges VOTIAKOFF nous a quittés, à l'âge de 88 ans.

C'était une figure d'Alles avec sa barbe et son chapeau.

Il participait aux diverses manifestations de la commune.

Photographe amateur de qualité, il a orné de ses vues la gare du Buisson et la salle des fêtes de Alles.

Cheville ouvrière de l'association Jeunesse Alloise, il était de toutes les activités culturelles et notamment des soirées occitanes.

Avec son télescope, il a fait découvrir, à de nombreux Allois, pendant plusieurs années, la lune et plusieurs planètes.

Chaque trimestre, il donnait à la revue « Lo Chalelh » un article « Regardons le ciel ».

Il était mon ami.

M.R.

Agenda

En raison des circonstances actuelles liées au virus **toutes les manifestations sont annulées**. La cérémonie du 11 Novembre se déroulera à huit clos.

Téléthon

Pour le Téléthon vous pouvez faire vos dons dans une urne accessible à la mairie aux heures d'ouvertures.

Rédaction : L' équipe de la Gazette
Mail : mairie.allessurdordogne@wanadoo.fr

